

PROCÈS-VERBAL

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session spéciale du conseil de la Municipalité d'Upton tenue à la salle des sessions du Conseil municipal le mardi 18 décembre 2018 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Nathalie Lavoie
Alain Joubert
Ghyslain Phaneuf
Claude Larocque

Sont absents :

Barbara Beugger, conseillère
Mathieu Beaudry, conseiller

Est également présente, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la session spéciale

Les membres du Conseil municipal présents reconnaissent avoir été convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt de documents;
3. Comptes à payer;
4. Autorisation de dépenses lors de situations d'urgence particulières jusqu'au 15 janvier 2019;
5. Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale –

- Projets particuliers d'amélioration 2018-2019;
6. Entérinement de l'inscription d'un conseiller municipal à la formation intitulée « La prise de décision en urbanisme » donnée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
 7. Avis de motion et de présentation pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 2010-203;
 8. Acquisition d'une partie du lot 3 788 866 dans le cadre du projet de garage municipal;
 9. Confirmation de démolition de la résidence localisée au 726, rue Brasseur;
 10. Fermeture de rue – lot numéro 5 645 131, cadastre du Québec (ancienne rue Principale);
 11. Mandat de signature d'une entente pour le déglçage des voies de circulation au 611, rang de la Carrière;
 12. Plan d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égouts;
 13. Modification à la résolution numéro 466-12-2018 concernant le projet d'élevage porcin de la Ferme P.D.G Paré Inc.;
 14. Modification à la résolution numéro 373-10-2018 intitulée « Appel d'offres 2018-003 concernant la vidange et la disposition des boues des étangs aérés »;
 15. Adoption du règlement numéro 2018-312 déterminant les taux de taxes, compensation et autres tarifications pour l'exercice financier 2019;
 16. Prévisions des dépenses du mois de décembre 2018 pour le Service de sécurité incendie;
 17. Période de questions;
 18. Correspondance;
 19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2. Dépôt de documents

Les documents suivants sont déposés :

1. Procès-verbal de correction du *Règlement numéro 2018-296* afin de modifier une erreur de numéro d'article;
2. Résolution n° 2018-247 de la MRC d'Acton relative à la demande déposée à la CPTAQ pour l'installation de bornes sèches.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des documents déposés.

476-12-2018

3. Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de décembre 2018 pour une somme de 58 833,06 \$.

ADOPTÉE

4. Autorisation de dépenses lors de situations d'urgence particulières jusqu'au 15 janvier 2019

CONSIDÉRANT LA fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes, soit du 20 décembre 2018 à midi jusqu'au 6 janvier 2019 inclusivement;

CONSIDÉRANT LA difficulté de convoquer une séance spéciale durant cette période de vacances;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prendre des mesures spéciales en urgence afin de se conformer aux exigences du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT LA nécessité de procéder au pompage des boues de la station d'épuration vers le sac filtrant existant et si possible vers un nouveau sac filtrant installé sur un ancien lit de drainage pour les boues de l'étang numéro 4;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine séance du conseil municipal n'est prévue que le 15 janvier 2019;

477-12-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale, madame Cynthia Bossé, ou l'adjointe à la directrice générale, madame Sylvia Ouellette, soit mandatée afin d'autoriser des dépenses lors de situations d'urgence particulières jusqu'au 15 janvier 2019, et ce, en supplément du règlement de délégation pour une somme de 25 000 \$;

QUE madame Cynthia Bossé soit autorisée à conclure un contrat avec l'entreprise Terrapure Environnement selon l'option possible :

Option 1 : Procéder au pompage d'environ 30 tonnes de boues soit environ 80 tonnes de matières sèches de la station d'épuration vers le sac filtrant existant pour un montant de 21 660 \$, plus les taxes applicables;

Option 2 : Ajouter un nouveau sac filtrant sur le lit de drainage existant avec service d'aide au déglacage de l'étang numéro 4, le tout selon la grille tarifaire présenté ce mardi 18 décembre 2018 par madame Marie-Claude Faubert, chargée de projet de l'entreprise Terrapure Environnement;

QUE pour pourvoir à ce paiement soit affecté le surplus accumulé aux boues.

ADOPTÉE

5. Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les dépenses d'un montant de 18 891 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

6. Entérinement de l'inscription d'un conseiller municipal à la formation intitulée « La prise de décision en urbanisme » donnée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit entérinée l'inscription de monsieur Mathieu Beaudry, conseiller municipal, à la formation intitulée « La prise de décision en urbanisme » donnée par la Fédération québécoise des municipalités, le 8 février prochain, à Saint-Jean-sur-Richelieu et ce, au coût de 440,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE soient payés par la Municipalité tous les frais inhérents à cette formation.

ADOPTÉE

478-12-2018

479-12-2018

7. Avis de motion et de présentation pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 2010-203

Avis de motion est donné par monsieur Alain Joubert afin que soit présenté un règlement modifiant le règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton aux annexes « D » et « F » concernant l'ajout de frais supplémentaires pour les inscriptions de non-résident aux programmations des loisirs et la modification des frais pour les permis de construction à usage résidentiel.

Le projet de règlement est joint au présent avis de motion. Une copie est mise à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

8. Acquisition d'une partie du lot 6 266 127 dans le cadre du projet de garage municipal

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 236-06-2018 de ce conseil;

CONSIDÉRANT QUE la signature du contrat d'acquisition du lot 6 266 127 a eu lieu ce 17 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit indiquer les fonds employés aux fins de cet investissement;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers d'attribuer au paiement dudit terrain pour une somme de 40 241,25 \$, incluant les taxes, l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

9. Confirmation de démolition de la résidence localisée au 726, rue Brasseur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire de l'immeuble sis au 726, rue Brasseur à Upton, numéro de lots 1 957 883 et 1 957 611 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec demande une confirmation par résolution de la date de démolition de ladite résidence;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de confirmer à la Mutuelle des Municipalités du Québec que l'immeuble localisé au 726, rue Brasseur à Upton fut démoli le 1^{er} octobre 2018.

ADOPTÉE

480-12-2018

481-12-2018

10. Fermeture de rue – lot numéro 5 645 131, cadastre du Québec (ancienne rue Principale)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler l'avis de motion décrétant la fermeture d'une partie des lots 5 645 130 et 5 645 131;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 4 (par. 8) et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1), une municipalité peut procéder à la fermeture d'un chemin par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a cédé à la Municipalité la gestion d'une parcelle de la Route 116, suivant la nouvelle configuration de celle-ci et de la rue Lanoie, tel que démontré au plan d'arpentage numéro TR-8607-154-01-0872 préparé par monsieur Daniel Plomteux, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QU'afin de parfaire cette transaction, la Municipalité doit retirer le caractère de rue publique applicable au lot numéro 5 645 131, cadastre du Québec et ainsi procéder à la fermeture de cette partie de rue;

CONSIDÉRANT QUE cette portion de rue ne peut être utilisée et que dans le cadre de la présente fermeture de rue, personne ne subit de préjudice;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de retirer son caractère de chemin public à une partie de la rue Principale composée du lot numéro 5 645 131, cadastre du Québec, afin qu'elle fasse partie du domaine privé de la Municipalité.

ADOPTÉE

11. Mandat de signature d'une entente pour le déglacage des voies de circulation au 611, rang de la Carrière

CONSIDÉRANT QUE la Société culturelle du Lys (SCL) et la Municipalité d'Upton souhaitent établir une procédure de déglacage pour le site du Théâtre de la Dame de Cœur incluant l'accès au Parc nature de la région d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre procède au déneigement du site du Théâtre de la Dame de Cœur, incluant l'accès au Parc nature de la région d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procéderait au déglacage du site incluant l'accès au Parc nature de la région d'Acton;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir la fréquence et les frais;

CONSIDÉRANT LE projet d'entente soumis au conseil;

483-12-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE la Municipalité approuve le projet d'entente soumis;

QUE soit mandatée la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir avec la SCL pour le déglacage des voies de circulation au 611, rang de la Carrière.

ADOPTÉE

12. Plan d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égouts

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton a adopté le 5 septembre 2017 la résolution 320-09-2017, confiant à la firme Les Services EXP inc., un mandat pour la réalisation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts sanitaire et pluvial ainsi que des chaussées;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention numéro UPTM-00242626 daté du 27 septembre 2018 tel que déposé par la Firme Les Services EXP inc.;

484-12-2012

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité d'Upton accepte le plan d'intervention numéro UPTM-00242626 daté du 27 septembre 2018, tel que déposé par la Firme Les Services EXP inc.

ADOPTÉE

13. Modification à la résolution numéro 466-12-2018 concernant le projet d'élevage porcin de la Ferme P.D.G Paré Inc.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 466-12-2018 intitulée : « Rapport de la Commission de consultation publique pour le projet d'élevage porcin de la Ferme P.D.G Paré Inc. à Upton » afin d'apporter des précisions quant à l'émission du permis;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du rapport de la Commission de consultation publique pour le projet d'élevage porcin, il n'y a pas lieu d'assujettir le permis de construction à des conditions;

485-12-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers qu'il y a lieu d'ajouter un dernier alinéa à la résolution numéro 466-12-2018 se lisant comme suit :

« **QU'**aucune condition ne soit exigée par la Municipalité lors de la délivrance du permis de construction pour la réalisation du projet de Ferme P.D.G. Paré Inc. »

ADOPTÉE

*Monsieur Ghyslain Phaneuf quitte la session spéciale du conseil municipal.
Le quorum est maintenu.*

**14. Modification à la résolution numéro 373-10-2018 intitulée
« Appel d'offres 2018-003 concernant la vidange et la
disposition des boues des étangs aérés »**

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 373-10-2018 de ce conseil relative à la vidange et la disposition des boues des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la vérification de la soumission de l'entreprise Revolution Environmental Solutions LP, il y a lieu de modifier la résolution numéro 373-10-2018;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 111 952,31 \$ doit être modifié selon le prix soumis de l'entreprise, soit par le montant de 123 122,13 \$;

CONSIDÉRANT QUE malgré la modification, l'entreprise est la plus basse conforme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de modifier le montant de 111 952,31 \$ par le prix soumis de l'entreprise Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) soit par le montant de 123 122,13 \$.

ADOPTÉE

**15. Adoption du règlement numéro 2018-312 déterminant les
taux de taxes, compensation et autres tarifications pour
l'exercice financier 2019**

ATTENDU QUE ce Conseil municipal a, ce 18 décembre 2018 adopté le budget de la Municipalité d'Upton pour l'année financière 2019;

ATTENDU QUE ledit budget prévoit des dépenses, autres activités financières et affectations de l'ordre de 3 111 268 \$ et des revenus égaux à cette somme;

ATTENDU QU'une partie des recettes proviennent de taxes et compensations pour une somme de 2 705 756 \$;

ATTENDU QUE l'évaluation totale des immeubles imposables de la Municipalité est de 281 296 000 \$;

487-12-2018

ATTENDU QU'un avis de motion et de présentation du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil du 4 décembre 2018;

ATTENDU QUE les élus ont reçu plus de 72 heures avant la présente assemblée le projet du règlement 2018-312;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le règlement portant le numéro 2018-312 intitulé « Règlement déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2019 » soit et est adopté.

ADOPTÉE

16. Prévisions des dépenses du mois de décembre 2018 pour le Service de sécurité incendie

Les prévisions des dépenses pour le mois de décembre 2018 et janvier 2019 sont déposées. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour les mois de décembre 2018 et janvier 2019, un budget d'environ 4 405 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

17. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

18. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 72 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée depuis le 4 décembre 2018.

ADOPTÉE

488-12-2018

489-12-2018

490-12-2018

19. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la séance soit levée à 19h55.

Guy Lapointe
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.